

Le Mérydien

Le mensuel d'information des Mérysiens

N°170 · janvier 2024

La Grande Chocolaterie

3 & 4 février
L'art du vrai chocolat
de tradition



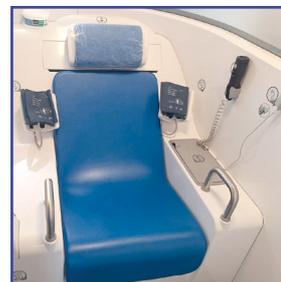
ENVIRONNEMENT
De nouveaux bacs pour
les déchets verts / p.3



MOBILITÉS DOUCES
Découvrez notre Plan Vélo
/ p.6 & 7

**La Grande
chocolaterie
au temps des
chevaliers**

p.9



SANTÉ
Cabine de téléconsultation
nouvelle génération / p.11



SPECTACLE
Volo sous les feux de la
rampe à La Luciole / p.12



1. Ambiance de fête pour les 12 coups de minuit à L'Intemporelle. **31/12**

2. Grande soirée annuelle des associations à La Luciole. **02/12**

3&4. Un goûter de Noël festif pour nos aînés à La Luciole. **17/12**

5&6. Signature du parrainage de la classe Défense du collège JY Cousteau avec le Dupuy-de-Lôme, bâtiment d'expérimentations électromagnétiques de la Marine Nationale. **11/12**

7&8. La Municipalité distribue 350 colis de Noël aux seniors de Méry. **18 et 19/12**

9, 10&11. Une joyeuse atmosphère sur le marché à la veille de Noël. **23/12**



Nous sommes 10 117 !



Un décret l'a confirmé en décembre, nous voici officiellement 10 117 Mérysiens à l'issue du dernier recensement de 2023. Nous intégrons donc le cercle très fermé des 1 000 communes de plus de 10 000 habitants (soit 3 % des 35 000 communes françaises).

Il n'y a pourtant pas de grand bouleversement à en attendre.

Méry est désormais administrativement considérée comme une commune « urbaine » et non plus « rurale ». Cela nous rend certes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine de l'Etat, ce qui représentera un petit supplément d'âme d'environ 200 000 € en matière de dotation financière, sur un budget global de fonctionnement de l'ordre de 15 M€. D'un autre côté, nous serons privés de l'accès à certaines subventions réservées aux communes de moins de 10 000 habitants...

Notre objectif n'a jamais été de courir après l'augmentation du nombre des Mérysiens, en cédant aux sirènes des promoteurs ou à la pression de l'État pour développer à tout va le parc de logements de Méry. Car nous savons bien qu'il faut accompagner l'arrivée de nouveaux habitants d'équipements et de services publics et qu'au final les nouvelles ressources (fiscales notamment) se révèlent inférieures aux charges supplémentaires.

C'est donc à un développement raisonné de Méry que nous sommes attachés, pour préserver le bien vivre ensemble tout en respectant nos obligations, pour ne pas subir sanctions financières de l'État et mise sous tutelle de nos décisions d'urbanisme.

C'est en ce sens que nous signerons avec le Préfet, en mars prochain, une « Convention de Mixité Sociale » qui diffèrera de six années l'échéance de l'obligation des 25 % de logements sociaux pour Méry, initialement fixée par la Loi à 2025.

Bien cordialement,

Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise
Vice-président du Conseil
départemental du Val d'Oise

La collecte de vos déchets verts évolue : des bacs à la place des sacs

À l'issue des études et de la phase d'expérimentation menées par Tri-Action, le changement dans la collecte des déchets verts devient effectif : **à compter d'avril 2024, la collecte des déchets verts des pavillons se fera en bacs et non plus en sacs.**

Il n'y aura donc plus de distribution de sacs jetables dans les communes mais **vous pourrez utiliser les sacs que vous possédez encore jusqu'à la fin de l'année.**

Ce changement a été décidé par Tri-Action en raison des bénéfices apportés par la collecte en bacs :

- Les bacs perforés, munis d'une grille dans le fond, permettent la circulation de l'air et réduisent le volume et le poids des déchets.
- Plus faciles à manipuler que les sacs, ils améliorent les conditions de travail des ripeurs.
- Les bacs remplacent les sacs jetables (constituant eux-mêmes des déchets) par un contenant durable d'une durée de vie supérieure à 10 ans.

Comment obtenir gratuitement votre bac à déchets verts de 240 litres ?

Pour recevoir votre bac avant la reprise de la collecte en avril, connectez-vous **avant le 15 février** sur www.syndicat-tri-action.fr / **commande-de-bac-a-vegetaux** et remplissez le formulaire.



Si vous habitez dans de petits collectifs, contactez directement Tri-Action par mail : contact@syndicat-tri-action.fr

LE CHIFFRE DU MOIS

80 000

C'est en 2023 le nombre de sacs végétaux jetables commandés par Méry, soit un budget de 50 000 € en hausse constante chaque année. S'y ajoutent les charges liées à la gestion des stocks et à l'accueil des Mérysiens pour la distribution individuelle des sacs au Centre Technique Municipal.





ORCHESTRE À L'ÉCOLE

Graines de virtuoses

Effervescence à l'école Jean Jaurès, le 18 décembre ! En présence de leurs parents, de l'Inspecteur de circonscription et de Paul-Henri Galet et Philippe Cauchard, les deux professeurs de musique, Pierre-Edouard Eon, Maire de Méry, et Laurence Barthélemy, adjointe aux Affaires scolaires ont remis aux 33 élèves de CE2 les instruments de musique qu'ils utiliseront pendant les deux prochaines années : djembés, trompettes, trombones, tubas...



Financé par la Ville, le projet Orchestre à l'école offre aux écoliers d'apprendre à jouer d'un instrument et à pratiquer la musique en orchestre, deux heures par semaine pendant le temps scolaire. Ils développent ainsi le « faire ensemble », c'est-à-dire l'écoute et le respect des autres, mais aussi la concentration, la créativité... On attend impatiemment le premier concert de l'orchestre !

VIE SOCIALE

Repas à domicile : une solution pour nos seniors

En partenariat avec Saveurs et Vie et La Poste, le Centre communal d'action sociale (CCAS) propose un service de livraison repas à domicile aux personnes en perte d'autonomie, en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 70 ans. Les repas sont facturés entre 4,48 € et 7,68 € selon le quotient familial du bénéficiaire.



Aude Briglia, agent de la Poste, livre ainsi 540 repas par mois, 6 jours sur 7. Loin de se contenter de livrer, elle prend le temps de discuter avec ses « convives », les aide à mettre les plats au frais, vérifie les dates de péremption des

aliments du frigo, et signale la moindre urgence au CCAS. La présence rassurante et chaleureuse d'Aude au quotidien et l'assurance d'un repas équilibré chaque jour favorisent l'autonomie de nos seniors et contribuent à leur maintien à domicile.

Renseignez-vous auprès du service Vie Sociale au 01 30 36 23 11.

Déjeuners conviviaux à La Luciole

La Municipalité propose aux 60 ans et plus des repas conviviaux, les mardis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires) à partir de 12h. L'occasion de partager de bons moments entre amis et de faire de nouvelles rencontres pour briser la solitude. Chaque repas est facturé entre 2,86 € et 8,53 €, selon le quotient familial.

Renseignez-vous auprès du Service Vie Sociale au 01 30 36 23 00.

CONCERTATION PUBLIQUE

Où produire de l'énergie renouvelable à Méry ?

La France s'est fixé un objectif très ambitieux, celui de la neutralité carbone en 2050. Autant dire demain !

Pour y parvenir, elle doit fortement développer sa production d'énergies renouvelables (ENR). La Loi APER (Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable) du 10 mars 2023 prévoit que chaque commune identifie sur son territoire des « zones d'accélération d'énergies renouvelables » (ZAENR)



susceptibles de recevoir des installations de production d'énergies renouvelables.

En l'occurrence pour Méry de l'énergie solaire, photovoltaïque ou thermique.

Avec les services de la Préfecture, la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable a élaboré des cartes (consultables sur www.merysuroise.fr/rubrique-actualites) qui identifient ces zones d'aménagement prioritaire : parkings (La Luciole, par exemple), bâtiments publics (écoles, gymnase...), zones d'activité...

Du 1^{er} au 29 février, vous pouvez nous faire part de vos observations à concertation.zaenr@merysuroise.fr.

À noter : ces cartes ne concernent pas les propriétés privées (pavillons ou logements collectifs) qui sont toutes susceptibles d'être équipées en panneaux solaires et pour lesquelles un assouplissement des règles actuelles de notre Plan Local d'Urbanisme, trop restrictives, s'impose.

À l'issue de la période de concertation publique, les cartes finalisées feront l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

LA MAIRIE VOUS RÉPOND

Deux médecins ont quitté la maison de santé. Seront-ils remplacés ?

Le docteur Mano a décidé de se déconventionner et de transférer son cabinet à L'Isle Adam. Le docteur Boury a renoncé à la médecine libérale pour un poste de médecin salarié en pédiatrie. Informée de ces décisions qui privent de nombreux Mérysiens de leurs médecins, la Ville a immédiatement réagi pour retrouver deux nouveaux médecins :

- Nous avons publié notre annonce de recherche de médecins sur le site qui nous avait permis de trouver 3 des 6 médecins de la Maison de santé, et sur le site de l'URPS, le syndicat professionnel des médecins libéraux.
- Nous avons organisé une réunion avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'URPS pour faire part des difficultés de Méry et solliciter leur accompagnement dans la recherche active de médecins.
- Nous nous sommes assurés auprès des 4 autres médecins qu'ils restaient à la Maison de Santé, ce qu'ils nous ont confirmé. Et nous travaillons avec eux à la recherche de solutions : encadrement de médecins stagiaires en fin d'études pouvant assurer les consultations, approche de médecins exerçant seuls et intéressés par un exercice regroupé...

Dans le contexte national de pénurie de médecins généralistes, il est très difficile de prévoir quand les deux médecins de Méry pourront être remplacés : nous sommes en concurrence avec toutes les autres communes recherchant des médecins.

Nous souhaitons par ailleurs souligner que, la médecine étant libérale, ce n'est pas la Ville qui gère la Maison de Santé mais les médecins eux-mêmes. Il n'est en particulier pas possible, comme nous le lisons parfois, d'exiger des médecins qu'ils ne soignent que des Mérysiens, même si le « contrat moral » avec eux est bien de donner la priorité aux habitants de notre commune.



Roulez Méry !

Dans son projet « Méry, ma planète », qui vise à réduire nos émissions de CO2 pour lutter contre le réchauffement climatique, votre Ville inclut la volonté de développer les circulations douces.

Accompagnée par un cabinet d'études, Méry a élaboré un Plan Vélo, véritable feuille de route qui identifie les aménagements à réaliser d'ici fin 2027 pour développer la pratique du vélo dans notre ville : création de voies cyclables*, signalétique adaptée, stationnements sécurisés...

LE MOT DE L'ÉLU



Rémi du Peloux

Adjoint au Maire délégué à la jeunesse et aux sports
En charge des Plans Vélo Méry et Communauté de communes

« Méry est très peu dotée en voies adaptées pour vélos et trottinettes. Mais nous souhaitons changer les choses et, par chance, nous ne sommes pas seuls ! La Communauté de communes et le Département sont dans la même dynamique que notre commune : proposer aux Mérysiens un maillage de voies cyclables dans Méry et vers les communes alentour. Ce Plan Vélo pour Méry sera mis en œuvre en trois phases et ce, dès 2024. Après les circuits cyclotouristes, voici le vélo du quotidien pour les Mérysiens ! »

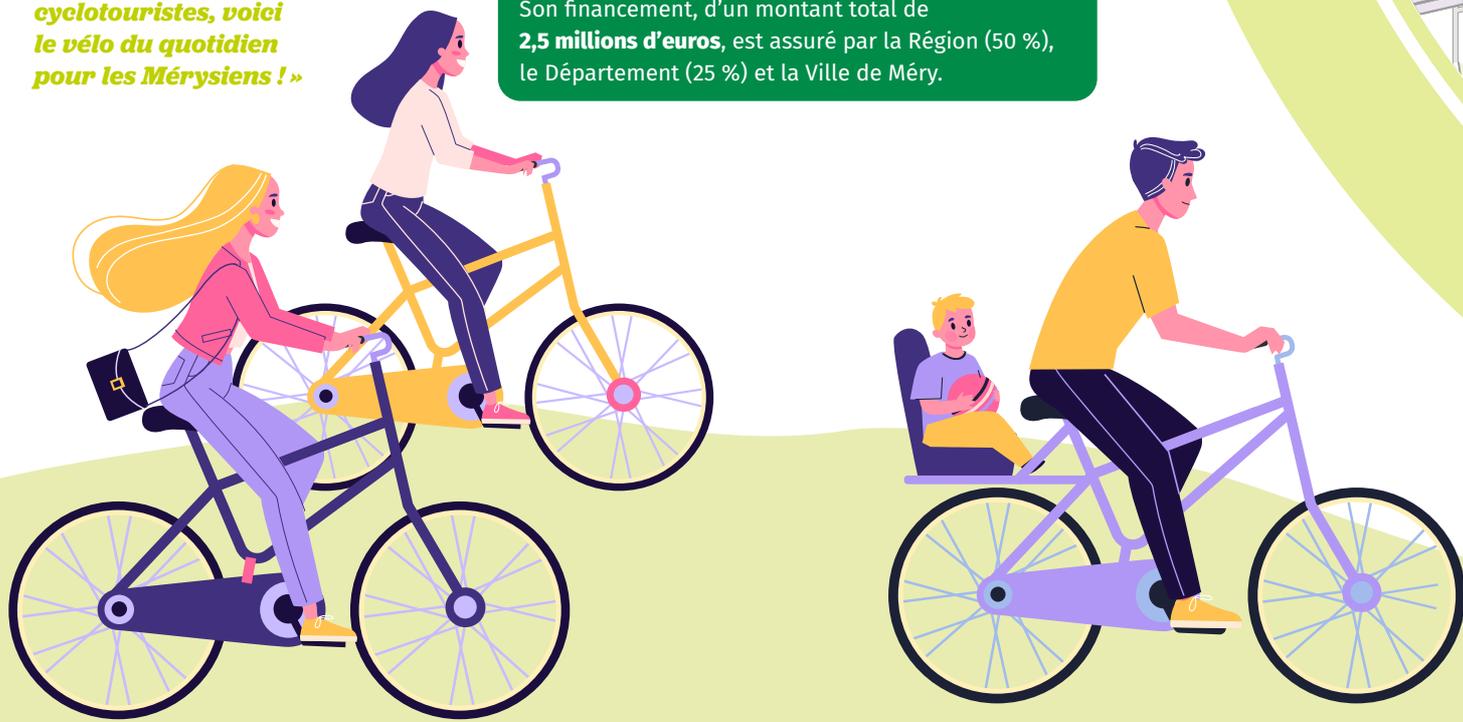
Ce projet a été débattu avec les Mérysiens en réunion publique le 7 novembre. Les échanges ont notamment permis de souligner les contraintes (configuration de nos voies de circulation existantes, normes à respecter pour bénéficier des financements), qui limitent la possibilité de réaliser partout de véritables pistes cyclables* sécurisées.

Notre Plan Vélo se donne trois objectifs :

-  **Créer dans Méry un maillage de voies cyclables*** pour favoriser la pratique du vélo du quotidien comme alternative à la voiture ;
-  **Desservir les principales polarités de Méry :** centre-ville, gare, écoles et collège, équipements sportifs et culturels, zones d'activités...
-  **Connecter le réseau cyclable de Méry avec les itinéraires cyclables intercommunaux et départementaux** en éliminant les discontinuités.

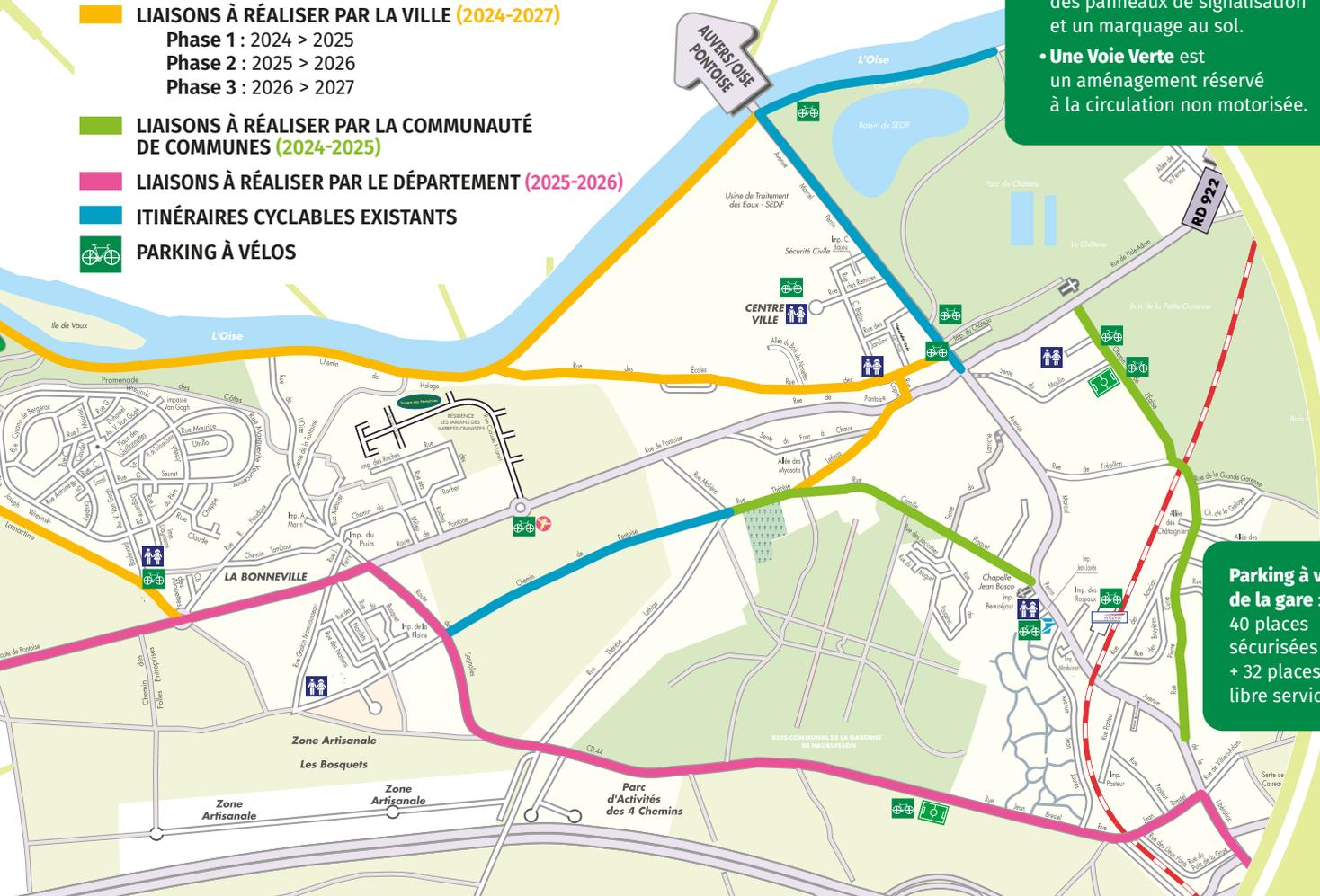
Le Plan Vélo de Méry se conjugue avec celui de la Communauté de communes et avec le schéma directeur cyclable du Département.

Son financement, d'un montant total de **2,5 millions d'euros**, est assuré par la Région (50 %), le Département (25 %) et la Ville de Méry.



8 liaisons à réaliser entre 2024 et 2027

- **LIAISONS À RÉALISER PAR LA VILLE (2024-2027)**
 Phase 1 : 2024 > 2025
 Phase 2 : 2025 > 2026
 Phase 3 : 2026 > 2027
- **LIAISONS À RÉALISER PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (2024-2025)**
- **LIAISONS À RÉALISER PAR LE DÉPARTEMENT (2025-2026)**
- **ITINÉRAIRES CYCLABLES EXISTANTS**
- 🚲 **PARKING À VÉLOS**



*** Entendons-nous sur les mots !**

- Une **piste cyclable** est une voie de circulation réservée aux cyclistes, séparée physiquement de la chaussée.
- Une **bande cyclable** est une voie de circulation réservée aux cyclistes, matérialisée par des panneaux de signalisation et un marquage au sol.
- Une **Voie Verte** est un aménagement réservé à la circulation non motorisée.

Parking à vélos de la gare :
 40 places sécurisées
 + 32 places en libre service

LA MAIRIE VOUS RÉPOND

Berges de l'Oise impraticables : qu'attendez-vous pour les aménager ?

Des Mérysiens s'expriment régulièrement sur le mauvais état de nos berges de l'Oise où des ornières rendent impraticable la circulation des vélos et des piétons après les pluies.

Or la Municipalité n'a pas le droit d'intervenir sur les portions du chemin les plus dégradées, situées devant les zones habitées. Car les propriétaires des habitations sont propriétaires jusqu'à l'Oise et l'entretien du chemin leur revient.

Notre Plan Vélo prévoit la rénovation complète du chemin de halage, pour rendre le chemin aux cyclistes et aux promeneurs. Le 23 novembre, nous avons réuni les riverains pour leur proposer la signature d'une convention autorisant la Ville à réaliser les travaux. Un bureau d'études est chargé de conclure un accord avec tous les propriétaires.

Cet accord obtenu, la partie du chemin de Halage située entre le terrain sous les Clos, à la limite avec Saint-Ouen l'Aumône, et la rue de l'Oise, sera rénovée dans la première tranche du Plan Vélo, en 2024/2025.





Une « Maison de la forêt » pour la forêt de Maubuisson

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP), qui pilote le projet des 1350 hectares de la future forêt de Maubuisson, ouvrira bientôt une Maison de la forêt sur le site de la Haute Borne à Méry. Ce lieu pédagogique accueillera les scolaires pour leur faire découvrir le monde complexe de la forêt et les sensibiliser à la protection de la biodiversité. Ils pourront y apprendre à reconnaître les différentes essences d'arbres, comprendre leur croissance, leur reproduction... Pour accompagner la naissance d'une forêt qui grandira en même temps qu'eux !



Un expert au chevet de notre bois



Formé au Canada, **Charles Cohen**, est chef de projet boisement à l'Office National des Forêts. Il coordonne les campagnes de plantation de la future forêt de

Maubuisson et a également la charge de l'entretien du bois de la Garenne Maubuisson de Méry.

En 2023, il y a effectué une tournée de marquage des arbres dangereux et dépérissants le long des clôtures et des sentiers qui a conduit à des abattages directionnels de façon à éviter les dégâts matériels aux habitations proches et aux clôtures. Volontairement, le bois mort a été laissé sur place pour contribuer au développement de la biodiversité (insectes, champignons...). Dans les prochains mois, Charles Cohen supervisera les travaux de requalification et de balisage des sentiers à travers le bois ainsi que le remplacement du mobilier vieillissant.

LA MAIRIE VOUS RÉPOND

Pourquoi les nids de frelons asiatiques ne sont-ils pas détruits ?



Des riverains inquiets nous ont signalé la présence d'un nid de frelons asiatiques dans un arbre du boulevard Wresinski, à l'angle de la rue Van Gogh, demandant sa destruction.

En réalité, ce nid avait bien été neutralisé par un professionnel en octobre mais laissé en place car trop difficile à retirer. Le nid est donc vide et ne présente plus aucun danger, ce qui se traduit par l'absence d'activité autour et l'apparition progressive de trous béants. Il se désagrègera au fil de temps et ne sera pas occupé par les frelons lors de la prochaine saison.

Que faire si vous avez un nid de frelons chez vous ?

La CCVO3F propose de prendre en charge de la destruction des nids actifs de frelons asiatiques par l'intervention d'un professionnel conventionné, la société AGF Guêpes, signataire de la charte régionale des bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques. Le recours à un professionnel signataire de la charte est important, car il permet de répertorier la présence des frelons asiatiques sur notre département pour lutter contre leur développement.

Selon sa complexité, l'intervention coûte de 60 à 120 €. Vous réglerez 50 % des frais à réception du titre envoyé par le Trésor Public, la CCVO3F prenant en charge les 50 % restants.

Un formulaire est téléchargeable sur notre site [merysuroise.fr / rubrique Intercommunalité](http://merysuroise.fr/rubrique/Intercommunalite).

SÉCURITÉ

Intoxication au monoxyde de carbone : vigilance !

Maux de tête, nausées, vertiges... Reconnaître ces symptômes peut sauver des vies ! A l'approche de la saison hivernale le risque d'intoxication au monoxyde de carbone s'accroît avec l'utilisation d'appareils fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol, mal réglés ou inadaptés aux milieux fermés.

Incolore, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est un gaz toxique indétectable par l'homme. Lorsqu'il est inhalé, il concurrence l'oxygène et se fixe dans le sang. En moins d'une heure, il peut provoquer maux de tête, nausées, vertiges, perte de connaissance ou coma, voire le décès de la personne exposée.



Éviter l'intoxication : les bons réflexes

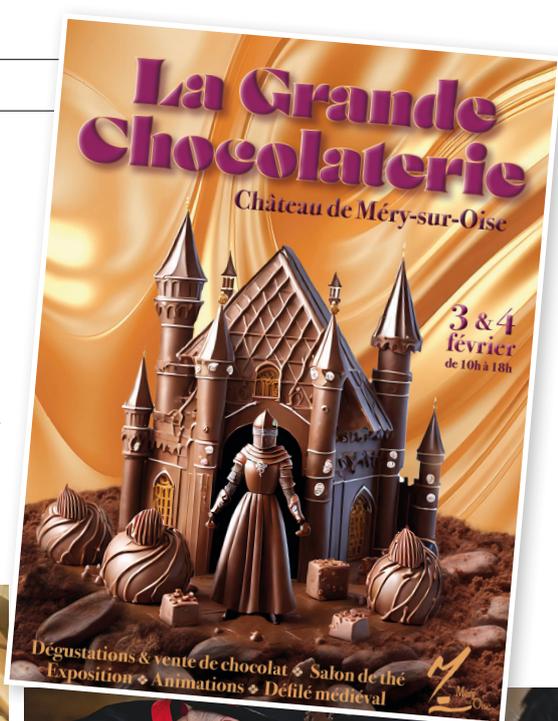
- Équipez votre logement d'un détecteur de monoxyde de carbone vendu dans les magasins de bricolage,
- Faites ramoner les conduits de fumées et vérifiez vos installations de chauffage par un professionnel qualifié : fuyez les ramoneurs en porte-à-porte !
- Ne bouchez jamais les grilles de ventilation,
- N'utilisez les chauffages d'appoint à combustion que quelques heures par jour,
- Aérez quotidiennement votre logement, même par grand froid,
- N'utilisez jamais un groupe électrogène, un barbecue ou un brasero dans un espace clos.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres, sortez au grand air et appelez le 15, toute personne exposée au monoxyde de carbone devant être examinée par un médecin pour un traitement spécifique.

SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 FÉVRIER AU CHÂTEAU

La Grande Chocolaterie 2024

Oyez, oyez, gourmands et amateurs de vrai chocolat de tradition ! Pour la quatrième édition de *La Grande Chocolaterie* dans l'écrin de notre merveilleux château, les artisans chocolatiers se mettent à l'heure des chevaliers et des princesses du Moyen-âge pour vous présenter leurs créations et partager avec vous leur passion pour le vrai chocolat de tradition.



✿ À la rencontre des maîtres chocolatiers

Pendant tout le week-end, dégustation et vente d'irrésistibles chocolats, à offrir à votre bien-aimé(e) à la Saint Valentin...

Cédric Turmel, Chocolaterie Pâris, Chocolaterie Tostain, Chocolaterie Valadon, Jérôme Lépinay, L'Artisan Chocolaté, La Reine Astrid, L'atelier de Thomas, Monsieur Chocolat

✿ Salon de... chocolat

Animé par L'Artisan Gourmet
Chocolat chaud, crêpes, gaufres...

✿ Showroom des sculptures en chocolat

✿ Démonstrations de sculptures en chocolat

✿ La fontaine de chocolat

✿ Atelier « tout choco » pour les enfants

Animé par la chocolaterie Valadon

Samedi et dimanche en continu

À partir de 6 ans. Durée 30 mn. Participation : 10 €
Inscriptions sur place auprès du chocolatier.

✿ Défilés chocolat

Les chocolatiers présentent leurs créations de costumes et accessoires du Moyen-âge

Samedi à 14h30 et 16h30 & dimanche à 11h30, 14h30 et 16h30

Tout public. Tarif : 2 € par personne (gratuit -3 ans). Places limitées.
Réservation à la billetterie de La Luciole ou sur place en fonction des places disponibles.

Samedi 3 et dimanche 4 février, de 10h à 18h, au château de Méry-sur-Oise. Entrée libre.

Renseignements : 01 30 36 28 25 / www.merysurquoise.fr



Dimanche 28/01 matin
→ **Sophrologie en pleine nature**
Ma pause nature*

Vendredi 2/02 à 20h30
→ **Concert : Volo**

La Luciole



Samedi 3 et dimanche 4/02
de 10h à 18h

→ **La Grande Chocolaterie**
Château de Méry. Entrée libre

Samedi 03/02 après-midi
→ **Sortie Bungy Pump**

Vexin Français - Vallangoujard
Ma pause nature*

Samedi 10/02 à partir de 18h
→ **Loto**

Organisé par le Comité des Fêtes
Pas de réservation (places limitées).
Renseignements au 06 13 59 12 18
L'Intemporelle (Place Joliot Curie)

Mardi 13/02 de 15h à 19h30
→ **Don du sang**

L'Intemporelle (Place Joliot Curie)
dondusang.efs.santé.fr

Mercredi 28/02 matin
→ **Atelier famille**

« Je tends l'oreille à la nature
qui s'éveille »
Ma pause nature*

COMPLÉTÉ 2/03 à 20h30

→ **Humour : Anne Roumanoff**
« L'expérience de la Vie »

La Luciole



Lundi 4 et mardi 5/03
à 9h30 et 14h

→ **Conte musical : Frag'ils**

La Luciole



Samedi 9/03 de 14h à 22h et
dimanche 10/03 de 10h à 18h

→ **Mery Game Festival**
Le 1^{er} festival du jeu de Méry

La Luciole



Samedi 16/03 à 20h30
→ **Concert**

Soirée Saint-Patrick

La Luciole



*Renseignements et inscriptions :
mapausenature@gmail.com
ou par sms au 06 32 89 02 91

LES ATELIERS
DES SENIORS*
à La Luciole



Judis 25 /01 et 1^{er}, 8
et 29 février de 10h à 12h

→ **Atelier Numérique***

Mardi 30/01 de 10h à 11h

→ **Atelier cognitif***

Mardi 6/02 de 10h à 11h

→ **Atelier de sophrologie***

Vendredi 9/02 de 10h à 12h

→ **Atelier scrapbooking***

Mardi 27/02 de 9h à 12h

→ **Atelier Esthétique***

*Renseignements et inscriptions
au 01 30 36 23 11

AGENDA SCOLAIRE

Inscriptions scolaires 2024/2025

Pour les enfants entrant en **petite section**,
au CP ou pour tout nouvel élève à la rentrée
de septembre 2024, l'inscription scolaire
en Mairie est obligatoire. Elle se déroule en
deux temps :

• Dépôt d'un dossier de pré-inscription au
service Affaires scolaires, par e-mail ou par
courrier, **avant le vendredi 26 janvier 2024.**

• Après étude de l'ensemble des demandes
d'inscription un rendez-vous individuel, vous
sera proposé en avril ou en mai, pour la
remise du certificat d'inscription qui devra
être présenté par la famille à l'école.

*Pour recevoir le dossier de pré-inscription
et la liste des documents à fournir,
contactez le service Affaires Scolaires :*
education@merysuroise.fr
ou 01 30 36 23 34/ 23 17.

MÉDIATHÈQUE

Les enfantines : histoires et gribouillis



Pour l'éveil
des tout-petits
à partir de
18 mois, la
Médiathèque
propose, un
samedi par
mois, de venir
écouter une

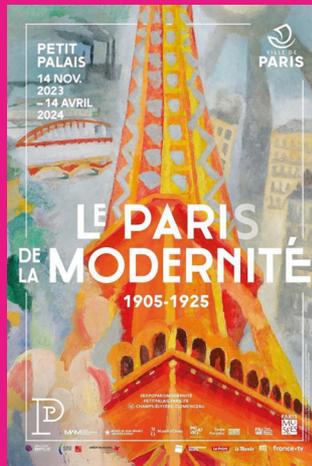
histoire et de la regarder s'animer grâce
aux tapis et marionnettes de tissu. Après
la lecture, un temps de coloriage et de
collage des personnages de l'histoire sur
une fresque est proposé aux enfants.

Prochaine date : samedi 3 février
« Le petit beignet rond et doré »
à la Médiathèque. Places limitées,
accès libre sur réservation aux adhérents
de la Médiathèque : 01 30 36 40 58.

CONFÉRENCES D'HISTOIRE DE L'ART À LA LUCIOLE



VENDREDI 9 FÉVRIER À 20H > **Le Paris de la modernité**



De la Belle Époque jusqu'aux années
folles, Paris continue plus que jamais d'attirer les
artistes du monde entier. La Ville-Monde est le
foyer d'un formidable rayonnement culturel, rythmé
par des scandales qui consacrent la notoriété des
artistes : la « cage aux fauves » de Matisse, Derain et
Vlaminck ; le « Kubisme » de Braque et Picasso ; le
très érotique Nijinski, pour la création du Sacre du
Printemps par les Ballets russes en 1913... À travers
la mode, le cinéma, la photographie, la peinture, la
sculpture, le dessin, mais aussi la danse, le design,
ou l'architecture, l'exposition **Paris de la Modernité**
(au Petit Palais jusqu'au 14 avril) exprime la folle
créativité de ces années 1905-1925. **Paris de la Modernité**
est le thème de notre prochaine conférence d'histoire de
l'art, animée par Virginie notre captivante conférencière.

FONDATION LOUIS VUITTON



mark
rothko
exhibition 18 october 2023 → 2 april 2024

VENDREDI 15 MARS À 20H > **Mark Rothko**

Rétrospective exceptionnelle consacrée au peintre
américain Mark Rothko (1903-1970), l'exposition
présentée à la Fondation Vuitton jusqu'au 2 avril réunit
115 créations en provenance des plus grandes collections
internationales. Elle retrace l'ensemble de la carrière
de l'artiste, depuis ses premières peintures figuratives
jusqu'à l'abstraction qui définit aujourd'hui son œuvre.
La permanence du questionnement de Rothko,
sa volonté d'un dialogue sans mots avec le spectateur,
son refus d'être vu comme un « coloriste », invitent
à une lecture renouvelée de son œuvre dans sa
vraie pluralité. **Mark Rothko** est le thème de notre
conférence d'histoire de l'art de mars, toujours
animée par Virginie !

Participation : 7,5 € (tarif familial), 5 € (plein tarif) et 1 € (tarif réduit moins de 16 ans
et demandeurs d'emploi) / Billets en vente à La Luciole (du mardi au vendredi
de 14h à 18h), ou sur place le jour même (dans la limite des places disponibles)
à partir de 20h. Renseignements au 01 30 36 23 00.

Rendez-vous urgent avec un médecin ? Pensez téléconsultation !



Depuis 2021, la Municipalité propose aux Mérysiens une cabine de téléconsultation, installée au Pavillon de l'Horloge, en face de la Mairie. Cette cabine de haute technologie vous permet d'accéder à une consultation avec un médecin généraliste formé pour les consultations à distance, lorsque vous avez besoin d'un rendez-vous que votre médecin habituel ne peut pas vous proposer. **80 % des consultations traditionnelles peuvent être assurées via la cabine de téléconsultation qui sont remboursées, comme les consultations classiques par l'Assurance Maladie et votre mutuelle santé.**

La cabine de première génération, dont le **financement a été subventionné à 50 % par le syndicat Val d'Oise Numérique dans le cadre de son Fonds de développement des usages innovants du numérique**, vient d'être remplacée sans surcoût pour la Ville par une nouvelle cabine, plus ergonomique pour améliorer le confort du patient et dotée de nouvelles fonctionnalités pour étendre les possibilités de diagnostic par le médecin.

Vous avez besoin de consulter rapidement un médecin généraliste ? Prenez rendez-vous sur : **jetrouveunmedecin.fr** (code d'activation : **MSO540**) ou par téléphone au 01 70 84 49 46. Votre empreinte de carte bancaire vous sera demandée à la prise du rendez-vous. Paiement à la fin de la consultation qui sera remboursée par votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie et votre mutuelle santé. **Téléconsultations ouvertes les lundis, mercredis et vendredis de 12h à 17h.**

TRIBUNES D'EXPRESSION / GROUPES D'OPPOSITION

Bonne année 2024 !

Chères Mérysiennes, chers Mérysiens, vos élu-e-s Engagé-e-s Pour Méry : Jérôme Durieux, Maureen Van Rensebergen et Frédéric Legiemble vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous formons le souhait que 2024 vous apportera à vous et vos proches, la santé, la réussite dans vos projets, de belles découvertes, des moments de bonheur et l'énergie nécessaire pour rester coûte que coûte optimistes.

Nous adressons également nos vœux de bonne année et de remerciements à tout le personnel de la ville de Méry-sur-Oise qui s'engage chaque jour pour vous et vos enfants.

Nos vœux se veulent résolument optimistes car nous sommes persuadés que c'est la meilleure façon de réagir face aux menaces qui nous entourent. Et elles sont nombreuses ces menaces ! Résurgence des conflits meurtriers qui touchent désormais tous les continents, montée de l'extrême-droite en Europe et ailleurs, inflation qui percute le pouvoir d'achat et de vivre dignement dans beaucoup trop de foyers, dérèglements climatiques...

Alors oui, à Méry nous ne vivons pas dans notre bulle et toutes ces menaces nous touchent de façon direct ou indirect. Nous restons optimistes cependant parce que nous savons que la solidarité qui s'exprime au quotidien et à chaque catastrophe permet de panser les blessures et réparer les dommages.

Mais pour que cet optimisme ne se démente pas il nous faut agir davantage. À titre individuel, chacun d'entre nous doit continuer à s'indigner contre les injustices. Comme le disait Stéphane Hessel dans son livre au titre évocateur : « Indignez-vous » ! Plus nous serons nombreux à faire entendre notre voix pour un monde plus juste, plus elle portera.

À Méry comme ailleurs, indignons-nous pour un monde meilleur.

Groupe « Engagé.e.s pour Méry »

Un monde en plein bouleversement

Le groupe « Demain avec les Mérysiens » espère que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année aux côtés de toutes celles et tous ceux qui vous sont chers. Nous vous souhaitons une très bonne année 2024 ainsi qu'à vos proches.

Malgré une fin d'année 2023 compliquée pesant sur notre moral, nos motivations, nos envies : inflation importante, dérèglement climatique qui se rappelle à nous (températures élevées, inondations, etc.), une société où la violence se banalise, un monde où les conflits s'enchaînent jusqu'aux portes de l'Europe et que le populisme se répand un peu partout dans le monde... N'oublions pas que l'aspiration de chaque citoyen est de vivre en paix et heureux.

Méry-sur-Oise est encore une ville où il fait bon vivre, il est donc nécessaire que les actions municipales soient menées dans un esprit de tolérance, empathie et dans le sens du vivre ensemble.

Mais, c'est aussi l'affaire de chacun d'entre nous en nous obligeant aux respects de ces valeurs, facteurs de cohésion sociale, de dynamique collective et d'épanouissement de notre commune. Le « bien-vivre ensemble », ça se cultive et c'est l'affaire de tous ! Entraide, solidarité, tolérance, ouverture, respect, liberté, justice, égalité ...

Si les projets de l'actuelle municipalité vont dans ce sens, nous les soutiendrons toujours. Faisons en sorte tous ensemble que notre ville reste cette ville à la campagne épargnée des maux qui caractérisent certaines villes.

Groupe « Demain avec les Mérysiens »

CARNET

DÉCEMBRE

Ils sont arrivés

Ibrahim PEPET SABRY
Yana BEN SALEM GUENNOUCHE
Elohim GBAMBLE
Eva DUCROT
Awa ZIGANI
Billie NASONE
Hugo MUTEL
Catalaya CODREAN
Kamil MEZROUI

Ils se sont dit « oui »

Wilfried BELLEVUE et
Laëticia MULCIBA-POLYCARPE

Ils nous ont quittés

Daniel TOURON
Giuseppe CARAPEZZA

PRATIQUE

Pharmacies de garde

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous composez le **3237**.

Pour les week-ends et jours fériés, la pharmacie de garde est affichée à votre officine.

Permanence juridique

Gratuit, sur rendez-vous
au 01 30 36 23 00

À la Mairie, chaque dernier
samedi du mois :

**Samedi 27 janvier et
samedi 24 février de 9h à 12h**

Pierre-Edouard Eon
et les élus du Conseil municipal de Méry-sur-Oise
vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024 !



Vœux du Maire à la population

Samedi 27 janvier à 18h
OUVERT A TOUS



CONCERT
VENDREDI 2 FÉVRIER • 20H30

Volo

à l'occasion du vingtième anniversaire de leur duo et forts de 8 albums, les deux frangins Frédo et Olivier nous offrent un spectacle conçu comme un florilège de leur répertoire riche de plus de cent chansons. On y retrouvera tous leurs titres les plus connus (*T'es belle, C'est pas tout ça, C'est toi, Tu connais,*

Tabarnak ou *Rire aux éclats...*) et des incontournables comme *Elisa* ou *Syndrome*. L'occasion de redécouvrir la richesse et la singularité de leur répertoire, depuis la déclaration d'amour jusqu'à la chanson humoristique, leur jeu de guitare très personnel et les mélodies fluides qui forgent depuis des années leur succès auprès d'un public conquis.

Vendredi 2 février à 20h30

Concert debout - Tarif 10€ / Réduit : 7€ / Abonnés : 5€ /
Vente Fnac et Fnac.com. Billets en vente à La Luciole et Fnac/Fnac.com



HUMOUR
SAMEDI 2 MARS • 20H30

Anne Roumanoff

« L'expérience de la vie » racontée par une femme, expérimentée mais toujours surprise et amusée par les transformations de la société : des caisses automatiques des supermarchés aux

livres de développement personnel en passant par l'instabilité des relations amoureuses ou les transformations du langage... Dans son nouveau spectacle, Anne Roumanoff, observe ses contemporains avec jubilation et s'efforce de les comprendre sans jamais les juger.

Samedi 2 mars à 20h30

Spectacle assis - tarif : 25€ /
réduit : 20€ / Abonnés : 15€ / Vente Fnac et Fnac.com

COMPLET

NOUVEAUTÉ ! Billetterie en ligne merysuroise.notre-billetterie.fr

CINÉMA DU 30 JANVIER AU 20 FÉVRIER



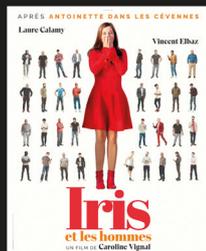
Les SEGPA au ski (1h32)
Mardi 30 janvier 18h15



L'innocence (2h06)
Mardi 30 janvier 20h45



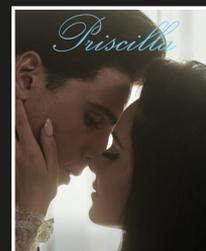
Le grand magasin (1h10)
Mercredi 31 janvier 15h
Samedi 3 février 14h30



Iris et les hommes (1h38)
Mercredi 31 janvier 18h15
Mardi 6 février 20h45



Un silence (1h52)
Mercredi 31 janvier 20h45
Mardi 6 février 18h15



Priscilla (1h53)
Samedi 3 février 17h



Wonka (1h52)
Samedi 3 février 20h30

Salon du chocolat
3 et 4 février au Château



Sirocco et le Royaume des courants d'air (1h20)
Mercredi 7 février 15h
Samedi 10 février 14h30
Mardi 13 février 14h30



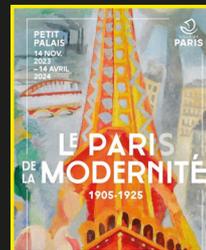
Bonnard, Pierre et Marthe (2h02)
Mercredi 7 février 18h15
Mardi 13 février 20h30



Making of (1h54)
Mercredi 7 février 20h45
Mardi 13 février 17h



Comme un Prince (1h30)
Jeudi 8 février 14h30
Samedi 10 février 20h30



Paris des Modernes
Vendredi 9 février 20h
Conférence d'Histoire de l'Art



Mean Girls, Lolita malgré moi (1h50)
Samedi 10 février 17h



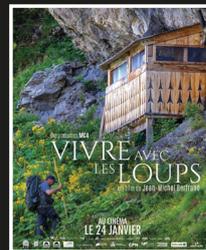
Mon ami robot (1h42)
Mercredi 14 février 14h30
Samedi 17 février 14h30
Mardi 20 février 14h30



Kina & Yuk : renards de la banquise (1h21)
Mercredi 14 février 17h
Jeudi 15 février 14h30
Vendredi 16 février 14h30
Samedi 17 février 17h



Pauvres créatures (2h21)
Mercredi 14 février 20h30
Mardi 20 février 17h



Vivre avec les loups (1h29)
Jeudi 15 février 17h
Vendredi 16 février 20h30
Documentaire



Un coup de dés (1h24)
Jeudi 15 février 20h30
Vendredi 16 février 17h
Samedi 17 février 20h30
Mardi 20 février 20h30